

Gagner la bataille de l'exportation avec les PME

Déclaration du groupe de l'artisanat

Alors que la question de l'ampleur du déficit de notre pays fait l'actualité quasi-quotidienne, le commerce extérieur peut contribuer à améliorer la croissance. L'enjeu d'une augmentation du nombre de PME françaises exportatrices justifie donc une politique d'accompagnement volontariste et efficace.

Après l'avis rendu par le CES en 2007, des améliorations ont été apportées aux dispositifs d'accompagnement de nos entreprises à l'international. Pour autant, il reste des marges de progrès, car l'internationalisation est toujours ressentie comme complexe par la majorité des PME.

C'est pourquoi, le groupe de l'artisanat approuve les préconisations de l'avis : amélioration de l'accès à l'information à partir d'un portail gouvernemental dédié à l'export ; meilleure organisation de l'action collective à partir d'une logique de filières, construite avec les branches professionnelles et les acteurs à l'export ; renforcement de la coordination entre les divers organismes d'appui, notamment au niveau régional.

Le groupe de l'artisanat salue également la proposition d'associer systématiquement le réseau consulaire de l'Artisanat, aux Chartres Régionales à l'Export et de l'intégrer au réseau européen d'appui à l'export. L'alimentaire, les métiers d'art, l'éco-construction, la production représentent en effet un potentiel d'exportations non négligeable qui mérite d'être développé, en s'appuyant sur l'expertise des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, pour identifier et accompagner les entreprises dans l'élaboration de leurs stratégies à l'export.

Cette synergie renforcée entre tous les acteurs, qui trouvera sa traduction au sein des futurs guichets régionaux à l'export, devra enfin s'accompagner d'une plus grande lisibilité et simplicité des dispositifs d'aide et d'une meilleure prise en compte des projets, même modestes, dès lors qu'ils s'intègrent dans une stratégie solide.

Au-delà des dispositifs d'accompagnement, le groupe de l'artisanat estime qu'il est impératif de renforcer la compétitivité de notre appareil productif. Cela appelle des politiques publiques visant à améliorer l'environnement des PME et à stimuler l'innovation et l'investissement.

Il importe notamment de renforcer l'accès des entreprises aux financements, à travers le système bancaire comme le Fonds Stratégique d'Investissement.

Pour favoriser le déploiement des PME à l'international, il faut également miser sur les partenariats entre entreprises, en les encourageant à s'associer ou en facilitant leur intégration aux pôles de compétitivité. De même, les grandes entreprises doivent s'impliquer davantage pour parrainer des PME à l'export.

Enfin, l'amélioration de notre conquête à l'export passera obligatoirement par une offre de produits haut de gamme ou innovants, susceptibles de se distinguer sur les marchés internationaux. Mais il faut aussi mieux promouvoir nos productions françaises et nos savoir-faire spécifiques qui sont souvent la marque d'un territoire, de son patrimoine. À ce titre, les Indications géographiques protégées (IGP), comme le label « Origine France », sont des signes de qualité à valoriser et autant de moyens pour nos PME de gagner des parts de marché à l'international.

Pour « gagner la bataille de l'exportation avec les PME », tous les moyens doivent être mobilisés ; considérant que les propositions de l'avis vont dans ce sens, le groupe de l'artisanat l'a voté.